



Assemblée générale

Distr. limitée
18 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 135 de l'ordre du jour

La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine, Uruguay et Zambie : projet de résolution

La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Andorre, Bangladesh, Chili, Colombie, El Salvador, Gambie, Guinée-Bissau, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Paraguay, République dominicaine, Timor-Leste et Tuvalu

